

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 17 juillet 2026 portant prorogation du mandat des membres du conseil d'administration de l'Institut français du textile et de l'habillement

NOR : ECOI2619530A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique,**

Vu les articles L. 521-1 et suivants du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2000 modifié portant création de l'Institut français du textile et de l'habillement,

Arrête :

Article 1^{er}

Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté du 14 avril 2000 susvisé, le mandat des membres du conseil d'administration de l'Institut français du textile et de l'habillement est prorogé jusqu'au 30 novembre 2026.

Article 2

La cheffe du service de l'industrie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 17 juillet 2026.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du service de l'industrie,
C. MARECHAL-DEREU